

## A6 Enseignement optionnel « Vétérinaire Désigné & Recherche »

**Durée de la formation : 4 semaines (2 en présentiel et 2 à distance) – 5 crédits ECTS**

Actuellement, la demande de vétérinaires désignés en France demeure insatisfaite par méconnaissance de ce métier.

► **Un vétérinaire désigné** (VD) est un vétérinaire sanitaire compétent (défini dans le Décret 2013-118 et ses arrêtés d'application du 1er février 2013) pour les espèces animales qui sont utilisées au service de la santé humaine ou animale et de la protection de l'environnement. Il est chargé entre autres de conseiller sur le bien-être animal (Article 25 de la directive 2010/63/EU) et d'interagir avec les chercheurs. Un module de formation initiale en e-learning sur le VD a été développé par le comité d'orientation de la formation DESV de la spécialité vétérinaire Sciences et Médecine de l'Animal de Laboratoire qui regroupe des enseignants-chercheurs des 4 ENVs.

► La formation réglementaire diplômante UPAL indispensable pour intervenir sur animal utilisé à des fins scientifiques, complète l'e-learning et permet de **travailler en recherche** sur modèles murins.

Capacité d'accueil :

2 étudiants par année universitaire.

Objectifs pédagogiques :

- **Connaitre les missions et responsabilités du Vétérinaire Désigné** (Législation/ Ethique - Bien-être animal/ Gestion des animaux - santé animale - Soins/ Anesthésie – Analgésie – Euthanasie / Support à la recherche - Design expérimental/ Formation et communication).

- **Être capable de concevoir et de réaliser des expériences sur animaux vivants** dans le respect de la réglementation et de l'éthique (Règle des 3Rs).

Moyens à disposition :

- Module d'enseignement « Vétérinaire Désigné » en e-learning
- Formation réglementaire diplômante Utilisation et Protection de l'Animal de Laboratoire (UPAL), niveau Conception de procédures expérimentales sur rats et souris ; formation agréée aux niveaux national (Ministère de l'Agriculture) et européen (FELASA).  
<https://envt.fr/découvrir-toutes-les-formations/formation-continue/formations-diplômantes/utilisation-et-protection-de-lanimal-de-laboratoire/> ; 2 sessions par an : mars et novembre

Modalités d'évaluation :

Module VD : Evaluation orale en fin de module commune avec les étudiants des autres ENVs.  
Formation UPAL : Evaluations pratique et théorique.

►►Un stage de 4 semaines dans une structure professionnelle avec VD peut être proposé. Ce stage « en immersion » compterait aussi comme enseignement optionnel (5 crédits ECTS).

Responsable pédagogique : Nathalie Bourgès Abella, Responsable UPAL, Membre COF CEAV DESV Sciences et Médecine de l'Animal de Laboratoire ; [nathalie.bourges@envt.fr](mailto:nathalie.bourges@envt.fr)